

N° 4717³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

relatif à l'adaptation budgétaire des projets de construction
Campus Geesseknäppchen, Centre pénitentiaire, Musée d'Art Moderne
Grand-Duc Jean et Centre National Sportif et Culturel

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(13.7.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 6 juillet 2001 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif à l'adaptation budgétaire des projets de construction
Campus Geesseknäppchen, Centre pénitentiaire, Musée d'Art Moderne
Grand-Duc Jean et Centre National Sportif et Culturel

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 juillet 2001 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 13 mars 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juillet 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

